



L'an deux mil dix-huit, le 17 septembre à 19 heures, le conseil syndical s'est réuni à Grand Lac Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget à Aix-Les-Bains, sous la présidence de Michel FRUGIER, pour la délibération ci-dessous.

Nombre de membres en exercice :	28.
Nombre de membres présents :	22.
Nombre de suffrages exprimés :	25.

Date de 1ère convocation : 05 septembre 2018

Date d'affichage :

<u>Présents</u> :	ANDRE Michel, BERTIN Stéphane, CAMPILLO Didier, DEYE Jean-Luc, DULLIN Xavier, EICHENLAUB Jean-Christophe, ESQUEVIN Jérôme, FABRE Maryse, FOGNINI Christophe, FRUGIER Michel, GARNIER Pierre, MASSONNAT Jean-Guy, PERROTTON Benoît, POILLEUX Nicolas, SOLOWETCHICK Michèle, VAIRYO Nicolas, VIAL Jean-Marc, ZUBORA Serge, BETTEGA Jean-Paul, GERARD Pierre, GIMENEZ André, GOZZI Jean-Marc.
<u>Excusés</u> :	CHAPPUIS Catherine (pouvoir à J. ESQUEVIN), DARVEY Jérôme (pouvoir à N. POILLEUX), PIANTONI Claude (pouvoir à P. GARNIER), MARC Nicolas, MOLLAR Christiane, PELLER Pascal, TRAHAND Cécile,
<u>Absents</u> :	GUERRAZ Emilien, VINCENT Adeline.

Article 03 : DOMAINE NORDIQUE – DEMANDE DE DEFRICHEMENT SECTEUR LE MONTCEL :

Le président expose :

Projet : il s'agit d'étendre la surface du parking de Crolles afin d'obtenir un espace plus important de stationnements et améliorant par la même occasion le déneigement. Cette zone existe déjà mais elle est trop exiguë.

Moyens : la parcelle à défricher est propriété du Syndicat Mixte Savoie Grand Revard (lieudit la Clusaz) section E parcelle 529 sur la commune de Le Montcel d'une surface totale de 10,0832 hectares, le défrichement porte uniquement sur une surface à défricher de 0,115 hectare divisée en deux secteurs de 0,09 et de 0,0215 hectare.

Le dossier de défrichement, après accord de la Mairie de Le Montcel, sera transmis à la DDT ; Pour valider ce dossier de défrichement il nous faut une délibération du conseil syndical approuvant ce projet et autorisant le Président à en faire la demande.

Le conseil syndical, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** le rapport du président ;
- **AUTORISE** le président à engager toutes démarches et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à AIX-LES-BAINS, le 17 septembre 2018

LE PRESIDENT,
Michel FRUGIER



Certifié exécutoire
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

☞ Votants :	25
☞ Pour :	25
☞ Contre :	0
☞ Abstention (s) :	0
☞ Blanc (s) :	0